



COOP DE MANSLE & CVE

VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE EN NORD CHARENTE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N°2

12 MAI 2025 A MANSLE, CHARENTE



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE et Coop de Mansle



Synthèse de la réunion

Les participants

22 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du secteur agricole et des associations locales (voir page 3 la liste des participants).

La réunion a permis de présenter les avancées sur le projet (trafic routier, plan d'application de l'engrais, et relations avec les agriculteurs contractualisés), et de revenir sur les attentes qui ont été formulées depuis notre dernière rencontre, le 17 septembre 2024.

Calendrier du projet Nord Charente (depuis le groupe de travail n°1)

- 18 octobre 2025 : Visite de l'unité Migné Biométhane
- 12 mai 2025 : Réunion du groupe de travail n°2
- 18 juin 2025 : Visite de l'unité CVE EquiBio Pays de Buch
- Septembre 2025 : Dépôt des demandes d'autorisation
- Fin 2025 : Consultation publique
- 2026 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

La démarche de la Coop de Mansle (p.7)

La Coop de Mansle a initié une démarche visant à valoriser la matière organique grâce à la méthanisation, en partenariat avec CVE, expert en énergies renouvelables. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront converties en biométhane injecté dans le réseau de gaz ainsi qu'en engrais organique naturel pour les cultures locales.

Site d'implantation du projet Nord Charente (p.11)

Le méthaniseur Nord Charente sera implanté sur une parcelle de 2,9 ha, idéalement situé à proximité des axes routiers, et du réseau de gaz.

Insertion paysagère du site (p.13)

- Les haies existantes autour du site seront conservées, mais aucune nouvelle haie ne sera plantée le long de la D40 pour préserver la visibilité et la sécurité routière.

- Le site, entouré de bois, est invisible depuis les lieux de vie. Un photomontage de l'intégration paysagère est prévu. Une proposition a été faite mais non retenue. Les porteurs de projet restent ouverts à définir un point de vue pertinent pour ce photomontage.

Accès au site et trafic routier (p.13)

- Le site comprendra une entrée et une sortie sécurisées pour les véhicules roulants, avec des équipements conformes aux normes en vigueur
- Les engins de la méthanisation emprunteront prioritairement les axes adaptés (D40, D6, D18 et D739) et les chemins de remembrement, en évitant autant que possible les centres-bourgs, qui feront l'objet d'une vigilance particulière et du respect strict des consignes de sécurité
- Le trafic restera modéré, avec 3 à 6 véhicules par jour en moyenne, et des pics ponctuels à 10-15 passages lors des périodes d'épandage
- Des mesures seront prévues pour préserver l'état des routes. Un formulaire de signalement pourra être mis en place dès la mise en service pour recueillir tout signalement

L'application de l'engrais organique (p.16)

- Le plan d'épandage, en cours de finalisation et susceptible d'être ajusté, couvre à ce jour 4 200 ha, une surface volontairement étendue pour inclure toutes les demandes. Il intègre toutes les contraintes réglementaires pour un apport raisonné et adapté aux cultures. En pratique, jusqu'à 1 200 ha seront épandus chaque année.
- 33 fermes locales, situées dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres maximum, valoriseront l'engrais organique selon leurs besoins
- L'épandage sera effectué par des entreprises agricoles, avec du matériel spécialisé, dans le respect du calendrier agricole et du cadre de vie des riverains

L'information et le dialogue – Les porteurs du projet souhaitent maintenir un dialogue avec les organismes présents au groupe de travail :

- Une visite d'un site CVE sur inscription adressé aux invités
- Un site Internet dédié au projet : <https://cve-nord-charente.fr>
- Une adresse mail : coopdemansle@cve-nord-charente.fr

Table des matières

Synthèse de la réunion	1	Le choix du site d'implantation.....	11
Les participants	3	Le plan du site d'implantation.....	12
Introduction	4	Sécurité du site	12
Présentation des porteurs de projet.....	5	Alimentation en eau potable.....	13
➤ La Coop de Mansle	5	Aménagement paysager du site.....	13
Une coopérative agricole du Nord Charente.....	5	➤ Un site discret	13
➤ Un partenariat pour la méthanisation.....	5	➤ Des aménagements paysagers possibles	13
La Coop de Mansle, une coopérative proche de ses adhérents.....	5	La maîtrise du trafic routier	13
CVE, un expert reconnu de la méthanisation.....	5	➤ L'accès routier au site.....	13
Un partenariat fort et complémentaire.....	6	➤ Schémas de circulation des engins de la méthanisation	14
Le projet Nord Charente : Une filière de valorisation pour les	7	Privilégier les voies routières principales	14
territoires et les agriculteurs du nord de la Charente	7	Une vigilance sur les zones sensibles	15
➤ Principe de la méthanisation	7	➤ Maintenir la qualité de la route	15
➤ Valoriser localement la matière organique	7	Application de l'engrais organique	16
➤ Des cultures intermédiaires adaptées aux pratiques	8	➤ Le plan d'épandage : un dispositif dimensionné et	16
agricoles.....	8	contrôlé.....	16
➤ La production d'un gaz renouvelable.....	9	➤ Un engrais organique respectueux des terres agricoles	17
➤ La production d'un engrais organique de qualité.....	9	➤ Partenariat avec les agriculteurs bénéficiaires	17
La démarche d'information et de dialogue.....	9	➤ Gestion du stockage et matériel utilisé	18
➤ Calendrier du projet	9	Logistique et techniques pour l'application de l'engrais.....	18
➤ Une concertation en amont des démarches	10	Des entreprises de travaux agricoles sous contrat.....	19
administratives	10	Des bénéfices pour le territoire.....	19
Les enjeux liés à l'implantation du méthaniseur Nord	11	➤ Une ouverture au capital aux acteurs du territoire	20
Charente.....	11	Conclusion.....	20
		Annexe : Mail d'invitation à la visite de l'unité de	21
		méthanisation CVE Equibio Pays de Buch	21

Les participants

22 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

PETR du Pays Ruffécois

BILLY David, chargé de mission TEPOS

Mairie de Puyréaux

BERTRAND Didier, Maire

VIDAL Laurent, 1^{er} adjoint

Mairie de Nanclars

GABARD Philippe, 2^{ème} adjoint

Agence départementale de l'aménagement AIGRE

SCORCIONE Patrick, Directeur

Acteurs agricoles

Chambre d'Agriculture de Charente

FRANCK Olivier, Secrétaire adjoint

BEDIÉE ORANE, Conseillère agro-environnement

Acteurs de l'énergie

Natran

BERNARD Raphaël, Directeur de projets

BOUCHENAFI Mohamed Zoubir, Développeur commercial

SAEML Territoire Charente

GENRE Guillaume, Chargé d'opérations

Terra Energies

DAVRIL Mathieu, Directeur

DUGAS Martin, Chef de projets

Acteurs de l'environnement

Charente Eaux

CHABOUREAU Hugues, Animateur Agro-environnement

Re-Sources - SIAEP Nord-Ouest Charente

FIGADÈRE Mélanie, Animatrice du programme Re-Sources

TALLON Marine, Animatrice et coordinatrice du programme Re-Sources

Porteurs du projet

Coop de Mansle

CHAMOULEAU Guillaume, Agriculteur, Président de la Coop de Mansle

BOUCHER Manon, Responsable service technique et innovation

Agriculteurs

MONTASSIER Xavier, Agriculteur (et administrateur de la Coop de Mansle)

DANIAU Pierre-Louis, Agriculteur

CVE

POYER Antoine, Chef de projet CVE biogaz

Animation

Quelia, mandatée par CVE et Coop de Mansle

DELATTE Constant, Concertant

MEDDAHI Ismaël, Concertant

Personnes ou organismes excusés

LIOT Gérard, Maire de Aussac-Vadalle

PAPILLAUD Sonia, Maire de Maine-de-Boixe

CHAUVIÈRE Juliette, Responsable Foncier, Carrière Garandeau

MAYLIN Philippe, Directeur SAEML Territoire Charente

THOMAS Jean-Pierre, Charente Nature

BOUCHOUX Florence, Directrice de Destination Nord Charente

BEX Grégoire, Responsable foncier & environnement GSM Heidelberg

LAURENT René, Adhérent, ADEQLUSSAC

Elisabeth, Adhérente, ADEQ

Introduction

Constant Delatte, Quelia, remercie les participants pour leur présence à ce second groupe de travail. Il rappelle que cette rencontre s’inscrit dans une démarche volontaire d’information et de dialogue engagée depuis juillet 2024, en amont du dépôt des demandes d’autorisations prévues au 2^{ème} semestre 2025. La réunion vise à présenter les avancées du projet et à faire le point sur les attentes exprimées lors de la précédente réunion de travail du 17 septembre 2024.

Pourquoi sommes-nous réunis ce soir ? Poursuivre un processus de concertation engagé depuis 2024

- o Aucune obligation réglementaire
- o Choix volontaire de la Coop de Mansle et CVE
- o Dans la continuité du groupe de travail n°1 du 17 sept. 2024

Objectifs de la réunion

- o Présenter les avancées du projet
- o Apporter les réponses et les engagements aux enjeux ciblés

Avant le dépôt du dossier des demandes d'autorisation en AUTOMNE 2025



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Nos engagements

- o **Typologie et provenance** des matières premières
- o **Voie d'accès et schéma de circulation des engins agricoles** pendant les périodes de livraison de l'engrais organique
- o **Plan d'application de l'engrais** et relations avec les agriculteurs contractualisés
- o **Visite d'une unité de méthanisation**



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025



Synthèse Compte-rendu
Groupe de travail n°1 – 17 septembre 2024



Groupe de travail n°1 – 17 septembre 2024



Synthèse Compte-rendu
Groupe de travail n°1 – 17 septembre 2024

Présentation des porteurs de projet

➔ La Coop de Mansle

Une coopérative agricole du Nord Charente

Guillaume Chamouveau, Président, Coop de Mansle, présente les activités de la coopérative agricole, qui accompagne près de 300 adhérents céréaliers et éleveurs dans la production, la collecte, le stockage, le contrôle qualité et la commercialisation des céréales. Il souligne l'engagement des agriculteurs en faveur du développement et de la pérennisation de filières de qualité, notamment la valorisation de productions labellisées HVE ou CRC, répondant à des cahiers des charges exigeants.

Une coopérative à taille humaine

- Petite coopérative autonome
- Rémunération juste des agriculteurs
- Pratiques agricoles durables (démarche RSE)
- Filières céréales et élevage

Engagements

- Collecte & stockage des céréales (zéro insecticide)
- Contrôle qualité
- Semences, engrais, phyto, aliments
- Qualité environnementale
- Mise sur le marché des produits

Chiffres clés

- Fondée en 1946
- Près de 300 céréaliers et éleveurs adhérents du nord Charente
- 24 salariés



➔ Un partenariat pour la méthanisation

La Coop de Mansle, une coopérative proche de ses adhérents

Guillaume Chamouveau, indique que les agriculteurs mènent depuis plusieurs années une réflexion autour de solutions leur permettant de mieux valoriser leur travail, d'améliorer la pérennité de leurs exploitations

et de renforcer la durabilité de leurs pratiques. Dans cette dynamique, la méthanisation s'est imposée comme une réponse adaptée, offrant la possibilité de :

- valoriser les couverts végétaux ou cultures intermédiaires qui servent à protéger les sols et les eaux souterraines
- traiter les résidus de céréales et les effluents d'élevage
- tout en produisant de l'engrais organique local utile aux cultures

- Coût de la couverture des sols (cultures intermédiaires)
- Substitution aux engrais minéraux
- Retour du carbone au sol
- Solution naturelle aux besoins en amendement
- Réduction des dépenses pour les agriculteurs

➔ MÉTHANISATION EN REFLEXION DEPUIS 4 ANS



CVE, un expert reconnu de la méthanisation

Antoine Poyer, chef de projets Biogaz, CVE, explique que CVE est un producteur français indépendant d'énergies renouvelables, actif dans trois filières : le photovoltaïque, le biogaz et l'hydrogène. Il précise que CVE prend en charge l'ensemble du cycle de vie de ses projets, de la conception à la mise en service et exploitation ; y compris :

- la collecte des matières organique
- la valorisation des matières organiques
- l'application de l'engrais et le suivi agronomique des parcelles

Répondre aux besoins énergétiques, environnementaux et sociétaux des territoires, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat



Un partenariat fort et complémentaire

Guillaume Chamouveau souligne que la Coop de Mansle a rapidement reconnu l'importance de s'associer à un expert en méthanisation, tout en gardant comme objectif d'apporter des solutions concrètes aux agriculteurs. Ainsi, la coopérative a choisi de collaborer avec CVE, établissant un partenariat solide et équilibré entre un acteur agricole local et un spécialiste de la méthanisation offrant son soutien technique et financier.

UN PARTENARIAT FORT ET COMPLÉMENTAIRE

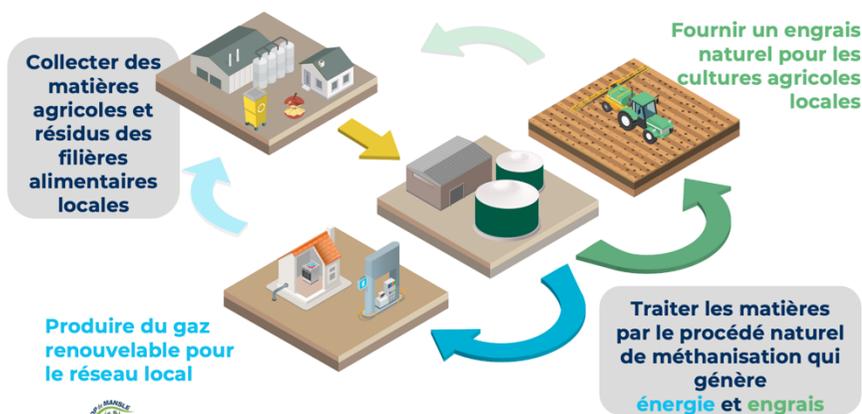


- **Un acteur agricole ancré et moteur sur son territoire**
- Production de
 - ✓ matières végétales
 - ✓ effluents d'élevage
- Valorisation de l'engrais organique
- **Maîtrise de tous les métiers du développement à la vente d'énergie**
- **Expertise confirmée en méthanisation**
- **Solution de traitement effluents d'élevage**
- **Valorisation cultures intermédiaires**
- **Production de l'engrais organique**

Le projet Nord Charente : Une filière de valorisation pour les territoires et les agriculteurs du nord de la Charente

Principe de la méthanisation

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire du nord Charente



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

40

Antoine Poyer, CVE, décrit la méthanisation : processus biologique naturel qui se déroule en milieu fermé et sans oxygène. Ce procédé fait intervenir des micro-organismes, qui transforment la matière organique (résidus agricoles ou de filières alimentaires) en biogaz et en engrais. Cette filière offre une triple valeur ajoutée :

- Valoriser les matières organiques issues de la production agricole et des activités humaines
- Produire un gaz renouvelable pour le réseau local, en substitution du gaz fossile consommé sur le territoire
- Produire un engrais organique naturel, destiné aux agriculteurs de la région nord-charentaise, en substitution des engrais fossiles

Valoriser localement la matière organique

MATIERES A VALORISER

- Cultures intermédiaires
- coût, intérêts multiples
- Effluents d'élevage
- stockage, épandage, odeurs
- Autres résidus organiques
- obligation de valorisation
- retour au sol

CADRE REGLEMENTAIRE

- Directive Nitrates
- réduction pollution des eaux
- encadrement strict de l'engrais
- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
- réduction du gaspillage
- meilleure gestion des matières
- retour au sol
- 1^{er} janvier 24



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

12

Le projet Nord Charente prévoit de traiter environ 30 000 tonnes de matières organiques par an, majoritairement issues du territoire. Environ 90 % de ces apports seront collectés dans un rayon de 40 km autour de l'unité de méthanisation, avec un temps de transport moyen d'une heure.

CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux

Dès 2024, toute matière organique devra être valorisée

Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Groupe de Travail – 17 septembre 2024

Maximum 30 000 tonnes/an de matières organiques seront valorisées (5 à 10 PL par jour)

< 1h c'est le temps de trajet moyen de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

Contrôle qualité avant traitement

Antoine Poyer, CVE, précise que les intrants seront majoritairement d'origine agricole, avec une ration constituée d'effluents agricoles et de cultures intermédiaires (CIVE d'hiver), qui n'entrent pas en concurrence



avec les cultures alimentaires puisqu'elles sont implantées entre deux cultures.

À ces apports s'ajouteront des résidus de l'industrie agroalimentaire et des biodéchets des collectivités, collectés sur le territoire de Grand Angoulême, qui sont tenus depuis 2024 de mettre en place une solution traitement et valorisation.

➔ Des cultures intermédiaires adaptées aux pratiques agricoles

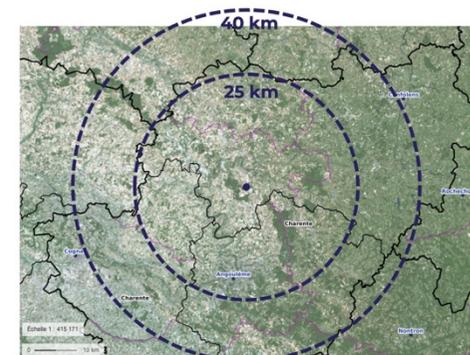
Guillaume Chamouveau, Coop de Mansle, explique qu'une partie des matières agricoles valorisées proviendra de cultures intermédiaires. Implantées entre deux cultures principales, elles ne concurrencent pas les productions alimentaires. Les cultures intermédiaires représentent un levier agronomique utile en contribuant à préserver la qualité des sols, à limiter le lessivage, et à améliorer l'infiltration de l'eau, tout en respectant la réglementation qui interdit de laisser les sols nus (couverture du sols). Leur valorisation par la méthanisation permet de compenser les coûts liés à leur implantation ; une charge par les agriculteurs.

La réflexion autour du choix des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) est toujours en cours. Une question a été soulevée concernant les espèces retenues pour les CIVE d'hiver. À ce stade, aucun choix définitif n'a été arrêté. L'objectif est de laisser aux agriculteurs la liberté de choisir les espèces qu'ils souhaitent cultiver, même si certaines orientations initiales ont déjà été envisagées. Des réflexions ont eu lieu autour de la culture de la silphie, mais aucune décision n'a été prise pour le moment.

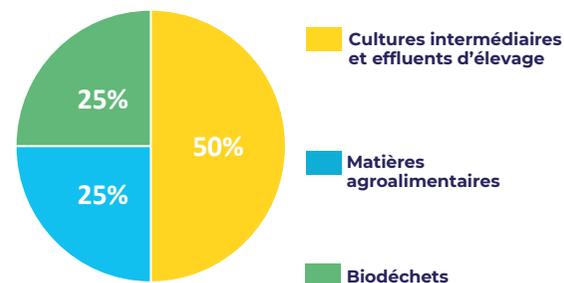
Des propositions d'accompagnement seront faites pour aider les agriculteurs à choisir les mélanges les plus pertinents à semer, en lien avec Méthan'Action et la Chambre d'Agriculture.

Il s'agit de trouver un équilibre pour déterminer la meilleure façon d'intégrer ces cultures dans les pratiques agricoles, sans entrer en concurrence avec les cultures principales, afin que la balance avantages/inconvénients soit compatible avec la viabilité de l'exploitation agricole.

- Provenance des matières organiques**
90 % des matières organiques proviendront d'un rayon inférieur à 40 km autour du site
- **Matières agricoles**
 - ✓ Rayon maximal : 25 km
 - ✓ 75 % issues d'un rayon inférieur à 15 km
 - **Biodéchets**
 - ✓ Majoritairement collectés sur le territoire d'Angoulême
 - **Résidus issus de l'industrie agroalimentaire (IAA)**
 - ✓ Principalement en provenance du département de la Charente



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

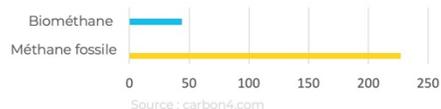


Environ **30 000 t/an** de matières organiques valorisées par an

Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

➔ La production d'un gaz renouvelable

Le site va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO₂



Une production de gaz à coût maîtrisé
(coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)

Production de gaz équivalent aux besoins énergétiques de 4 000 foyers
5 à 10 000 tonnes de CO₂/an évitées
En adéquation avec les objectifs climats locaux



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Nord Charente produira un gaz renouvelable qui sera injecté dans le réseau de gaz, et qui s'y substituera au gaz d'origine fossile importé, notamment de pays comme la Russie. Ce biométhane aux propriétés identiques au gaz de ville, représente des émissions de gaz à effet de serre réduites de 80% du fait de son origine organique et non fossile. Sa production contribue directement aux objectifs de décarbonation inscrits dans les documents territoriaux de transition énergétique.

➔ La production d'un engrais organique de qualité

Réduire l'usage des engrais minéraux pour les cultures est un défi pour la production alimentaire en regard de la qualité de l'eau et de l'air



Jusqu'à 3000 hectares de cultures pourront être fertilisées

Un apport en matière organique
Des engrais minéraux évités chaque année
Contrôlé par plan d'épandage



L'engrais produit permet une relocalisation stratégique de la production en France



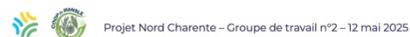
Cherchons notre vision de l'énergie

À ce jour, le plan d'épandage prévoit environ 4 200 hectares dans un rayon allant des abords du site jusqu'à 15 à 20 km autour du site. Ce plan, ainsi que les dernières études associées, sont en cours de finalisation. Cependant, jusqu'à 1 200 ha recevront du fertilisant chaque année, avec une rotation des parcelles concernées par le plan d'épandage. (Voir plus de détails sur l'engrais organique p.16)

La démarche d'information et de dialogue

➔ Calendrier du projet

LE CALENDRIER DU PROJET



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Antoine Poyer, CVE, reprend le calendrier de développement du projet. Le dépôt du dossier ICPE est prévu à l'automne 2025, ouvrant une phase d'instruction administrative durant laquelle se tiendra une consultation publique qui dure en général deux mois. Les avis du public et des communes concernées par le plan d'épandage seront alors sollicités.

Les services de la préfecture décideront de l'autorisation et fixeront les conditions d'exploitation ; la mise en service de l'unité étant envisagée pour 2028.

➔ Une concertation en amont des démarches administratives

Ismaël Meddahi, concertant, Quelia, rappelle que la Coop de Mansle et CVE ont initié dès juillet 2024 une démarche volontaire d'information et de dialogue en parallèle de la phase de conception du projet, afin de permettre à chacun de formuler ses attentes et poser ses questions.

Il précise les actions menées depuis le premier groupe de travail, tout en invitant les participants à consulter le bilan de concertation distribué en début de séance, qui en retrace l'ensemble.



Il mentionne notamment :

- La mise en ligne, début juillet 2024, d'un site internet dédié au projet (<https://cve-nord-charente.fr>), mis à jour avec les dernières actualités liées au projet, qui permet d'accéder aux informations clés et de poser des questions via un formulaire de contact

UN SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET

En ligne dès juillet 2024 : <https://cve-nord-charente.fr>



- Accessible à tous
- À tout moment
- Mise à jour régulièrement
- Moyen de contact
- Inscription à la liste d'informations
- Appel à citoyens volontaires
- Inscription participation réflexion sur le site d'implantation



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

21

- L'organisation d'une visite de l'unité de méthanisation Migné Biométhane, le 9 octobre 2024, présentant des caractéristiques similaires au projet Nord Charente
<https://cve-nord-charente.fr/visite-methaniseur-mignebiomethane/>
- Une seconde visite, de l'unité CVE Equibio Pays de Buch (développée et exploitée par CVE), proposée sur inscription, le mercredi 18 juin 2025
Depuis la réunion, un mail d'invitation a été envoyé aux participants du groupe de travail et aux habitants intéressés n'ayant pu participer à la première visite (cf. Annexe p.21)

Visites d'unités de méthanisation

Site : **Migné Biométhane**
 Date : **9 octobre 2024**
 Localisation : **Nord de Poitiers**
 Participants : **7 participants**

Visite complète du site aux caractéristiques similaires au futur site de Nord Charente



Visite de l'unité de méthanisation Migné Biométhane
 9 octobre 2024

Site : **Equibio**
 Date : **18 juin 2025**
 Localisation : **près de Bordeaux**
 Transport : **2h en bus**

**Vous êtes intéressés ?
 Inscrivez-vous !**

Scannez le QR code



22



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

- L'envoi régulier d'une newsletter aux personnes inscrites, abordant les sujets ayant suscité de l'intérêt lors de la première réunion : focus sur la qualité de l'eau et le trafic routier

Un cycle de newsletter

NL n°2 – **25 octobre 2024**
 Retours et compte-rendu de la réunion publique



NL n°3 – **17 décembre 2024**
 Mise en place de la FAQ
 Focus sur la qualité de l'eau



NL n°4 - **7 janvier 2025**
 Vœux de nouvelle année
 Focus trafic routier



23



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Les enjeux liés à l'implantation du méthaniseur Nord Charente

➔ Le choix du site d'implantation

Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, expose les différents critères techniques, environnementaux et humains à prendre en compte pour le choix du site d'implantation.

LES CRITÈRES D'IMPLANTATION

- Disponibilité du foncier
- Distance aux habitations > 200m
- Accès routier aisés
- Au cœur d'un secteur agricole
- Présence d'entreprises alimentaires
- Distance raisonnable au réseau de gaz

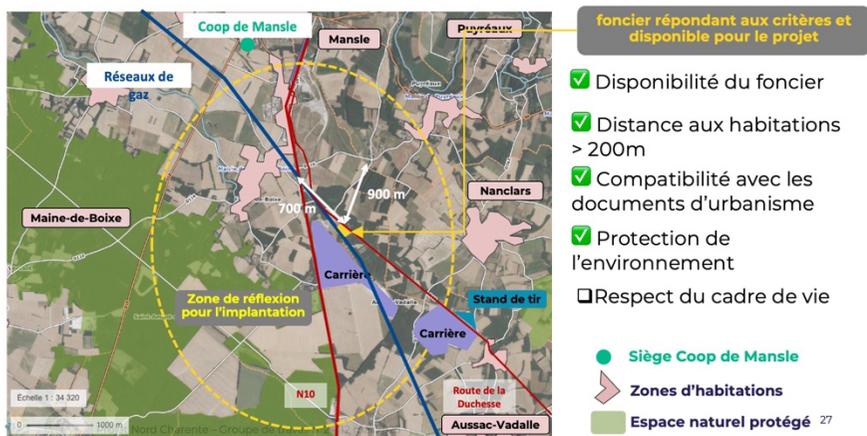


Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Le site retenu, d'une superficie de 2,9 ha, est situé en zone agricole près de la route de la Duchesse (D40), sur une parcelle appartenant à la Coop de Mansle, à plus de 700 mètres des habitations. Il a été choisi pour sa proximité directe avec les terres agricoles et son implantation dans une zone à l'impact limité sur le cadre de vie des habitants.

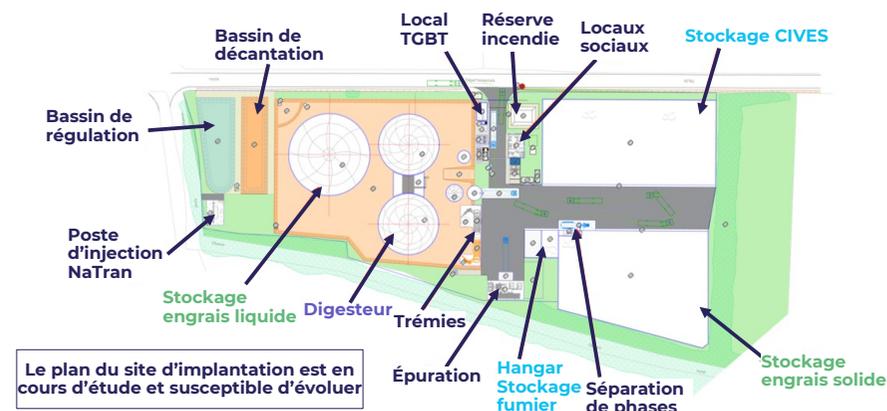


LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION



Le plan du site d'implantation

PLAN DU SITE D'IMPLANTATION



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Sécurité du site

Antoine Poyer, CVE, présente le plan d'implantation des équipements qui n'est pas encore figé. Trois points centraux sont en cours de discussion :

- L'entrée du site, défini au milieu, en concertation avec le services infrastructures et voiries du département, pour garantir une bonne visibilité pour la sécurité routière depuis la D40
- L'emplacement du poste d'injection NaTran, prévu sur le foncier de CVE, au plus proche du réseau de transport de gaz pour optimiser le raccordement
- Le maintien des haies existantes en bordure de parcelle

Les équipements respecteront les normes de conception et de sécurité. Patrick Scorcione, Directeur, Agence départementale de l'aménagement AIGRE, précise que la profondeur des bassins en bordure de route est un point de vigilance et que la profondeur de 1 à 2 mètres prévue respecte les normes de sécurité routière et de distance vis-à-vis de la départementale.

Alimentation en eau potable

Concernant l'alimentation en eau potable des locaux sociaux, les études sont en cours pour identifier précisément le tracé du réseau SAUR. La connexion de la canalisation devrait se faire au niveau de la carrière, mais cela reste à examiner en détail.

Aménagement paysager du site

➤ Un site discret

Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, indique que les considérations paysagères ont joué un rôle déterminant dans le choix du site, afin de faciliter son insertion paysagère et de minimiser la visibilité depuis les habitations. Entouré de bois, le site est totalement invisible depuis les habitations, et uniquement visible depuis la D40.

➤ Des aménagements paysagers possibles

Des aménagements paysagers le long de la D40 pourraient être envisagés si des demandes spécifiques sont formulées, à condition de ne pas réduire la visibilité nécessaire aux sorties d'engins.

Antoine Poyer, CVE, précise qu'un photomontage sera réalisé pour illustrer l'intégration du site dans son environnement. Si une sensibilité paysagère depuis un point de vue identifié est avérée, ce photomontage pourra être envisagé depuis ce point.

Par exemple, un chemin de randonnée, parallèle à la D40, près de la carrière, a été évoqué : éloigné il n'offrira pas une vue directe sur l'unité de méthanisation ; il ne fera donc pas l'objet d'un photomontage.

N'hésitez pas à nous proposer tout point de vue pertinent pour ce photomontage à : coopdemansle@cve-nord-charente.fr

Minimiser les vues du site

- Site d'implantation relativement isolé, entouré de masque végétal
- Conservation des haies existantes aux alentours de la parcelle

Gestion des eaux sur site

- Bassin de décantation
- Bassin de rétention



La maîtrise du trafic routier

➤ L'accès routier au site

✓ Prendre la N10

✓ Sortir à l'échangeur

✓ Accès au site par la D40 (Route de la Duchesse)



Constant Delatte, Quelia, rappelle que les camions accédant au site emprunteront principalement la N10, en provenance d'Angoulême ou de Ruffec, avant de sortir pour rejoindre la route de la Duchesse (D40).

L'entrée du site sera reculée afin d'aménager une aire de stationnement dédiée aux poids lourds, à distance de la D40. Les poids lourds pourront s'y arrêter avant d'accéder au pont-bascule (les flux entrant et sortant sont pesés).

Deux options d'accès au site à l'étude

- Option 1 : Accès par le nord du site
- Option 2 : Accès par le centre du site

Objectifs des aménagements

- Fluidifier le trafic, en lien avec la carrière
- Assurer une bonne visibilité depuis la D40



Xavier Montassier, agriculteur adhérent à la Coop de Mansle, indique que le site induira entre 3 et 6 passages par jour de poids lourds, principalement des tracteurs équipés de citernes ou de semi-bennes. L'activité connaîtra un pic (de sorties) lors de la période d'épandage, estimée à environ 35 jours par an, durant laquelle le trafic pourrait atteindre 10 à 15 passages de poids lourds.



Flux entrants : entre **3 et 6 véhicules de transport** au niveau du site en moyenne par jour ouvré

- Camion citerne (25m³)
- Semi-benne (30 à 45 m³)
- Attelage tracteur + benne agricole (25 à 30 m³)



Flux sortants : 2 périodes principales de livraison de l'engrais équivalentes à **35 jours par an**
Entre **10 et 15 poids lourds** en moyenne en période d'épandage (**35 jours par an** au printemps et en été)

Horaire d'ouverture du site :
du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

33

➔ Schémas de circulation des engins de la méthanisation

Privilégier les voies routières principales

L'accès au site se fera en priorité par les axes principaux - D40, D6, D18 et D739 - mieux adaptés au passage des engins agricoles. Bien qu'ils puissent être légèrement plus longs pour rejoindre les parcelles, ces itinéraires offrent une meilleure fluidité, une chaussée adaptée et une manœuvrabilité facilitée.

En dehors des axes principaux, les engins agricoles emprunteront en priorité les chemins de remembrement existants afin d'éviter la traversée des villages pour accéder aux parcelles.

Xavier Montassier, Coop de Mansle, précise que le trafic sera réparti de façon équilibrée : aucun secteur ne sera surchargé, car les véhicules se disperseront progressivement à partir du site en empruntant différents embranchements.

MAÎTRISE DU TRAFIC ROUTIER

Privilégier les voies principales aux abords du site

- Utilisation des axes adaptés (D18, D40, D6, D779) pour le passage d'engins agricoles (tracé le plus court n'est pas toujours le plus rapide)
 - ✓ Chaussée renforcée
 - ✓ Manœuvrabilité facilitée

Une part marginale du trafic routier

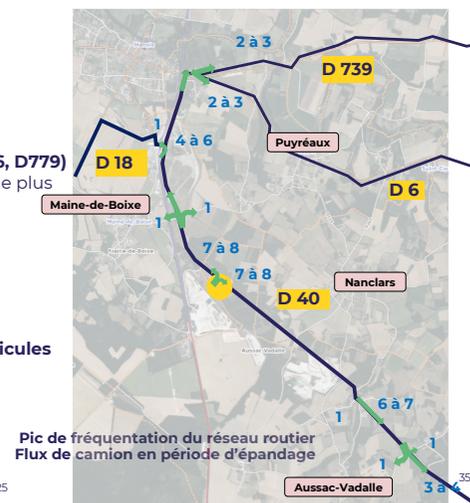
- Environ 900 à 1 000 véhicules jour dont 400 poids lourds sur la D40
 - ✓ Méthaniseur : **seulement 3 à 6 véhicules supplémentaires** par jour

Dilution du trafic routier

- Délestage progressif pour chaque axe



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025



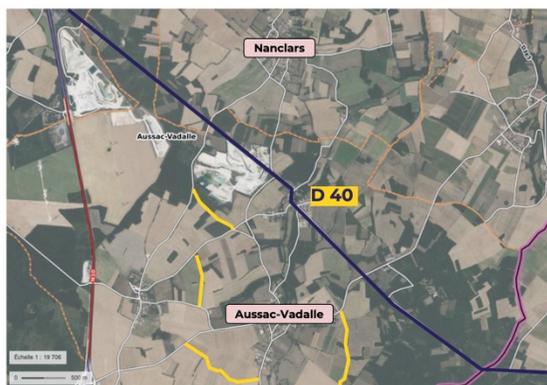
Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, précise que le transport des matières sera principalement confié à 3 ou 4 chauffeurs d'entreprises de travaux agricoles, sous contrat, ce qui limitera la circulation à un nombre restreint de véhicules. À la marge, certains agriculteurs pourront participer.

Limitation du passage dans les centres-bourgs

- o Passage occasionnel à Nanclars
- o Passages limités à Maine-de-Boixe, Aussac et Puyréaux

Privilégier l'utilisation des chemins de remembrement agricoles

Ex : Aussac-Vadalle



Une vigilance sur les zones sensibles

Certaines zones sensibles ont été identifiées par les porteurs du projet, notamment les ponts de Maine-de-Boixe et de Puyréaux, le virage de Ravaud, et le secteur Aussac-Vadalle-Coulgens.

L'accès par le pont de Maine-de-Boixe, via la D739, est envisagé pour rejoindre plus aisément les parcelles agricoles tout en évitant le centre-bourg de Maine-de-Boixe. À l'inverse, le passage par Nanclars sera évité en raison des difficultés de traversée et de l'absence de parcelles concernées dans ce secteur.

Dans tous les cas, les règles de circulation seront respectées : Maine-de-Boixe ou Puyréaux (lieu-dit l'Âge), imposant déjà des restrictions de tonnage ou des horaires de circulation, nécessitant une adaptation de la conduite ou du trajet. Des rappels réguliers seront adressés aux

conducteurs pour garantir le respect des limitations de vitesse et des consignes de prudence renforcées.

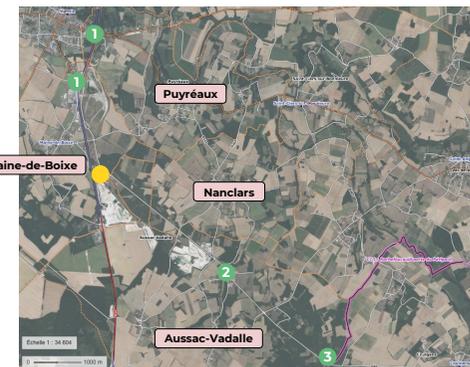
Les premiers retours d'expérience permettront d'ajuster les schémas de circulation en cas de difficultés ou de nuisances constatées. Des dispositifs de signalement par les habitants ou élus seront mis en place pour identifier les ajustements à faire sur la circulation des véhicules.

Zones sensibles

1. Les ponts de Maine-de-Boixe et Puyréaux
2. Le réaménagement du virage de Ravaud
3. Virage Aussac-Vadalle et Coulgens

Dispositions prises

- o Rappels réguliers aux conducteurs pour respecter strictement les limitations de vitesse
- o Renforcement des consignes de prudence sur les zones identifiées comme sensibles



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

38



Virage de Ravaud



Pont de Maine-de-Boixe



Pont de Maine-de-Boixe

➡ Maintenir la qualité de la route

Xavier Montassier, Coop de Mansle, souligne que des précautions seront prises pour préserver la qualité des sols et le réseau routier. Les engins

agricoles utilisés seront équipés de pneumatiques larges, conçus pour réduire la pression au sol et limiter la compaction.

Les interventions seront planifiées autant que possible par temps sec pour éviter le tassement et le transfert de terre sur la chaussée ; un enjeu crucial sur ce secteur où l'épaisseur de terre cultivable est relativement faible.

Les poids lourds utilisés pour le transport de l'engrais organique seront équipés de dispositifs anti-débordement afin d'éviter les projections de matière sur la voirie. En cas de salissures liées au passage des engins, un nettoyage systématique des routes sera effectué.

Equipements agricoles adaptés

- ✓ **Meilleure répartition du poids** pour limiter la compaction des sols et la dégradation de la chaussée
- ✓ **Systèmes anti-débordement** sur les équipements pour éviter les projections de matière sur la voirie



Période adaptée

- ✓ **Interventions** (épandage, ensilage...) uniquement lors de **conditions climatiques favorables**, afin de réduire les risques de boues et de salissure



Application de l'engrais organique

➔ Le plan d'épandage : un dispositif dimensionné et contrôlé

Orane Bediée, chargée de mission environnement, Chambre d'Agriculture 16, indique que l'utilisation d'engrais organique issu de la méthanisation est strictement réglementée par un plan d'épandage. Ce document précise les conditions d'application sur les terres agricoles : nature des sols, topographie, proximité des cours d'eau, techniques utilisées,

quantités, fréquence et calendrier d'épandage, ajusté selon les besoins des cultures.

Elle précise que ce plan intègre toutes les contraintes réglementaires en vigueur (Directive Nitrates, zones vulnérables, périmètres de captage, sites Natura 2000, ZNIEFF...), avec des distances de sécurité, des cartes d'hydromorphie, et des plafonds de fertilisation.

Le plan d'épandage couvre une surface volontairement large, de 4 200 hectares. En réalité, toutes les parcelles ne reçoivent pas d'engrais chaque année. En pratique, environ 1200 ha seront utilisés chaque année, afin d'anticiper les variations liées aux cultures, à la météo ou aux contraintes d'exploitation.

Les doses d'engrais seront ajustées selon les cultures et les besoins, sur la base d'analyses systématiques effectuées avant chaque épandage. Fractionnés en plusieurs apports, ces épandages permettent une assimilation progressive par les plantes et optimisent la fertilisation, tout en respectant le cahier des charges des filières de qualité (ex : CRC).

En revanche, à ce jour, ce fertilisant pourtant organique n'est pas utilisable en agriculture biologique pour une question réglementaire.

Un Plan d'Épandage Obligatoire

- **Document réglementaire**, construit avec la Chambre d'Agriculture qui décrit :
 - ✓ Les parcelles concernées
 - ✓ Le type de sol, la topographie, les cultures en place
 - ✓ Les quantités, les périodes, les techniques d'épandage

Un encadrement par la réglementation

Respect strict des normes en vigueur

- **Directive Nitrates :**
 - ✓ Plafond de **70 kg d'azote/ha** sur les CIVE
 - ✓ Environ **100 kg N/ha**, réparties selon les besoins culturaux
- **Application interdite en période de forte sensibilité environnementale** (pluie, gel)
- **Respect des distances réglementaires** par rapport aux habitations, cours d'eau, forages



24 500 tonnes de matières organiques produites par an

Dose d'épandage

- ✓ Engrais liquide : **30 m3/ha**
- ✓ Engrais solide : **20t/ha**
- ✓ **moduler** selon le **type de culture** et de **sol**

Plan d'épandage

- ✓ Entre **4 000 et 5 000 ha** de surfaces candidates (rotations)
- ✓ **1 200 ha** pourront recevoir de l'engrais chaque année

	Engrais solide	Engrais liquide
Tonnage	6 500	18 000

➤ Un engrais organique respectueux des terres agricoles

Cet engrais organique issu de la méthanisation permettra de réduire l'usage des engrais de synthèse, en majorité importés de l'étranger et fabriqués à partir d'énergies fossiles.

Plus riche et plus complet que les engrais minéraux, ce fertilisant organique améliore la qualité des sols, notamment les terres légères, en favorisant la rétention d'eau, la recharge en carbone et en limitant les risques de lessivage.

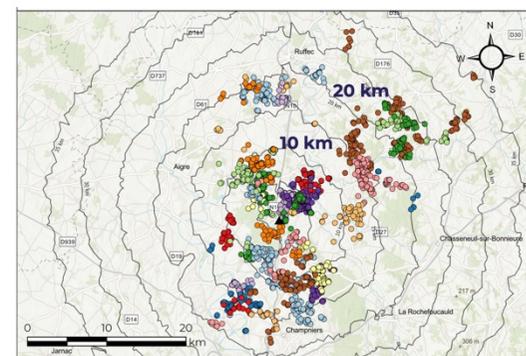
Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, rappelle qu'il s'intègre comme un complément dans le calendrier des apports. L'idéal est d'identifier la bonne fenêtre d'intervention pour assurer une intégration optimale dans le sol et une valorisation agronomique efficace. Par exemple, après la récolte du blé et avant l'implantation du colza.

Environ 30 exploitations agricoles

- ✓ Adhérents à la Coop de Mansle
- ✓ Agriculteurs locaux (non adhérents)

Parcelles 90% < 20 km

- ✓ Une **50aine de communes**
- ✓ Pas de parcelles à Nanclars



Courbes iso-distances (5 km) depuis le site d'implantation



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

➤ Partenariat avec les agriculteurs bénéficiaires

Antoine Poyer, CVE, précise que 33 fermes ont joint la démarche selon une organisation souple et évolutive. Certaines fermes apportent de la matière, d'autres valorisent l'engrais organique en fonction de leurs besoins. Ce fonctionnement « à la carte » permet de répondre aux contraintes propres à chaque exploitation, qu'elles soient techniques ou agronomiques.

Si les adhérents de la Coop de Mansle ont été contactés initialement le dispositif est ouvert à d'autres agriculteurs du territoire également informés.

Près de 90 % des exploitations engagées se trouvent dans un rayon de 20 km autour du site, ce qui permet de limiter les trajets et d'optimiser la logistique. Les exploitations les plus proches sont naturellement prioritaires, mais certaines plus éloignées peuvent également être mobilisées afin d'assurer une répartition homogène du fertilisant. Toutefois, malgré l'intérêt manifesté par des exploitations situées à 30 ou 40 km, ces dernières n'ont pas été retenues en raison de leur éloignement, incompatible avec les objectifs logistiques du projet.

- o **33 fermes (6 éleveurs, 27 céréaliers)**
- o Superficie moyenne : **135 ha**

Profils agricoles

- ✓ Agriculture conventionnelle et filières qualité (ex. CRC)
- ✓ Agriculture de Conservation des Sols (ACS)

Synergies des pratiques agricoles

Céréaliers

- o Renforcer la teneur en matière organique des terres agricoles
- o Orientation vers des cultures à forte valeur ajoutée



Éleveurs

- o Valorisation économique du surplus d'effluents agricoles



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Antoine Poyer, CVE, explique que l'organisation repose sur un partenariat étroit avec les agriculteurs du territoire, avec des échanges formalisés avec les exploitants apporteurs de matière. Une gestion concertée et anticipée de l'application de l'engrais organique est mise en place afin de garantir l'équilibre des apports, le respect des calendriers agricoles et une valorisation optimale du fertilisant organique.

Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, ajoute que certains agriculteurs engagés dans le projet sont déjà investis dans des démarches de filières de qualité et d'agriculture de conservation des sols. Dans ce territoire où l'épaisseur de terre arable est faible, l'enjeu est majeur : il s'agit de préserver et reconstruire des sols vivants et riches. Cette mission de fond demande du travail et du temps, une dizaine d'années.

Gestion du stockage et matériel utilisé

STOCKAGE & MATÉRIEL UTILISÉ

Stockage sur site

- o **Autonomie : 6 à 8 mois**
- o Possibilité de stockages « déportés »

Matériel qui sera utilisé

	Engrais LIQUIDE	Engrais SOLIDE
TRANSPORT	Camion citerne	Semi-benne (30 à 45 m ³)
		attelage tracteur + benne agricole (25 à 30 m ³)
EPANDAGE	Attelage tracteur + tonne agricole (15 à 22 m ³)	tracteur + épandeur à plateaux pour l'épandage (15 à 25 m ³)



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Logistique et techniques pour l'application de l'engrais

Xavier Montassier, Coop de Mansle, explique que les équipements utilisés pour l'épandage sont sélectionnés à la fois pour leur grande capacité de contenance et pour leur bon rapport poids/contenance, ce qui permet de limiter le tassement des sols.

Sur la photo, il précise que le tracteur porteur (équipé d'une cuve jaune sur la photo) reste sur le chemin afin d'éviter toute compaction du sol. L'épandeur plus léger, quant à lui, vient puiser l'engrais liquide dans cette cuve avant de circuler dans le champ. Étant donné que l'ammoniac est un composé volatil, des techniques adaptées sont utilisées, comme les pendillards avec enfouisseurs, permettant l'enfouissement sur sol nu (avant semis), empêchant les pertes par évaporation.

Pendillards

o Épandage sur sol nu avant semis

- ✓ Permet d'enfouir l'azote directement dans le sol
- ✓ Effectué à température basse, en hiver (février-mars), afin de limiter la volatilisation de l'ammoniac



Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

Des entreprises de travaux agricoles sous contrat

Guillaume Chamouveau, Coop de Mansle, précise que le recours à des entreprises de travaux agricoles (ETA) est indispensable, car les coûts liés à ce type de matériel sont très élevés et hors de portée pour les agriculteurs seuls. Cela nécessite donc une collaboration étroite avec ces entreprises, ainsi qu'une organisation logistique rigoureuse, pensée en amont.

Chaque campagne est structurée pour se caler sur le rythme des travaux agricoles tout en préservant le cadre de vie des riverains. Des consignes claires seront transmises aux équipes en charge des travaux d'épandage afin de garantir le bon déroulement des opérations dans le respect des lieux de vie. Cela inclut notamment le respect des voiries, avec des itinéraires définis en amont.

Concernant le choix des partenaires, la majorité des ETA contactées se sont montrées intéressées par le projet, bien que toutes ne soient pas encore équipées du matériel requis. À ce stade, plusieurs pistes sont envisagées, mais aucun engagement n'a encore été formalisé.

Une réflexion est en cours sur la possibilité d'associer des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) à la démarche. Cependant, cela soulève des questions importantes, notamment sur la répartition des responsabilités liées au transport et à l'épandage, la gestion du matériel, ainsi que la disponibilité et la compétence des chauffeurs. Ces incertitudes rendent ce scénario plus complexe à mettre en œuvre pour l'instant.

Des bénéfiques pour le territoire

Le projet de méthanisation sera financé par un investissement total de 10 à 15 millions d'euros, financé pour environ 30% en fonds propres, et 70% par de la dette bancaire. CVE assume les risques financiers initiaux avant d'ouvrir le capital à la Coop de Mansle, aux agriculteurs, et à tout autre acteur qui le souhaiterait.



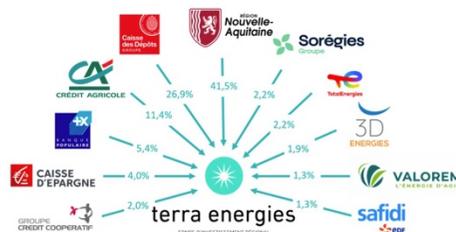
➤ Une ouverture au capital aux acteurs du territoire

Ouverture du capital du projet aux acteurs du territoire

SAEML Territoires Charente



Terra Energies



Nous sommes toujours ouverts à d'autres partenaires

Projet Nord Charente – Groupe de travail n°2 – 12 mai 2025

53

Antoine Poyer précise que la gouvernance du projet est partagée et que le capital reste ouvert à de nouveaux entrants. Des échanges sont en cours avec la SAEML Territoire Charente et le fonds Terra Énergies pour les associer à la gouvernance du projet.

Guillaume Genre, chargé d'opérations, SAEML Territoire Charente, et Mathieu Davril, directeur, Terra Energies présentent leurs structures, toutes deux soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine et détenues à près de 50 % par des collectivités locales. Ces sociétés accompagnent des projets structurants pour le territoire, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Leur gouvernance associe acteurs publics et privés charentais, leur permettant de développer des projets en lien direct avec les besoins locaux.

Guillaume Genre précise qu'une filiale dédiée, "Énergie Charente", axée sur le photovoltaïque et à la méthanisation, est en cours de création. CVE a été sollicitée par Energie Charente pour explorer une possible participation, par un courrier d'intention. Une fois le projet Nord Charente suffisamment avancé, il propose d'organiser une présentation devant les administrateurs, suivie d'un temps d'échange sur les modalités du partenariat. Il insiste sur l'importance de ces temps de concertation avant le dépôt du dossier ICPE, estimant qu'ils favorisent une véritable connexion entre les initiatives locales et le territoire.

Antoine Poyer, CVE, conclut en précisant que les porteurs de projet restent ouverts à l'entrée de nouvelles structures au capital et qu'ils sont disponibles pour tout contact à ce sujet.

Conclusion

Constant Delatte, Quelia, remercie les participants pour leur présence et leurs apports constructifs. Il insiste sur l'importance de continuer à échanger en amont du dépôt des demandes administratives et rappelle les ressources disponibles pour encourager chacun à poser ses questions et à se forger une opinion éclairée sur le projet :

Site Internet : <https://cve-nord-charente.fr>

Adresse mail : coopdemansle@cve-nord-charente.fr

Annexe : Mail d'invitation à la visite de l'unité de méthanisation CVE Equibio Pays de Buch

Coop de Mansle & CVE - Visite d'une unité de méthanisation CVE Equibio- 18 juin 2025



Nord Charente <coopdemansle@cve-nord-charente.fr>

mercredi 14 mai 2025 à 10:19

À : Nord Charente

 Une copie de ce message se trouve sur le serveur.

[Supprimer du serveur](#)

Madame, Monsieur,

À la suite de la proposition évoquée lors du groupe de travail n°2, concernant le projet Nord Charente, nous organisons une visite du site de méthanisation de CVE EquiBio, situé près de Bordeaux. En tant qu'acteurs du territoire, nous avons donc le plaisir de vous inviter à participer à cette nouvelle visite, prévue le **mercredi 18 juin** (sous réserve d'un nombre suffisant de participants réellement confirmés).

La visite, sur inscription, se déroulera selon le programme suivant le **mercredi 18 juin** :

- Départ en bus du siège de la Coop de Mansle, à 8h00 (9 Avenue des Combattants d'Afrique du Nord, 16230 Mansle-les-Fontaines)
- Arrivée à EquiBio à 10h00, suivie d'une visite de 2 heures
- Déjeuner offert de 12h00 à 14h00
- Retour à la Coop de Mansle à 16h00

Afin d'organiser au mieux cette sortie, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes pour chaque participant-e **avant le lundi 26 mai** en réponse à ce mail :

- Nom
- Prénom
- Téléphone portable
- Adresse mail

Nous vous remercions par avance pour votre confirmation et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Coop de Mansle & CVE

Guillaume CHAMOULEAU, Président de la Coop de Mansle
Antoine POYER, Responsable développement de projets, CVE Biogaz



Site Internet : <https://cve-nord-charente.fr/>

Adresse e-mail : coopdemansle@cve-nord-charente.fr

